

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1907)
Heft: 5

Artikel: Communications du Comité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-242087>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

AVIS

L'agenda des Ecoles pour 1908 est en vente, au prix de 1 fr. 50, chez M. A. Charvoz, régent à Chêne-Bougeries, qui l'enverra aussi, *franco*, sur demande.

**Assemblée générale du 28 novembre 1907, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Edmond MARTIN, président.

1° Communications du Comité.

Bulletin n° 4.

La rédaction et l'envoi du bulletin n° 4 ne donnent lieu à aucune observation.

Démissions.

Les démissions de M^{mes} Notz-Kuhn, Ullmo-Campiche et Gielly-Munier sont acceptées.

Radiations.

En application de l'art. 6 des Statuts, l'Assemblée procède, sur la proposition du Comité, à la radiation de trois membres.

La mutualité scolaire.

M. le Président donne lecture d'un passage du « Rapport du Comité de la fédération des sociétés de secours mutuels du

canton de Genève » concernant la question de la mutualité traitée au dernier congrès scolaire. Le fragment cité contient, sur l'attitude du corps enseignant genevois, des appréciations fausses et malveillantes qui soulèvent la réprobation de l'Assemblée entière.

Avant toute autre mesure, le Comité est chargé de demander une rectification aux auteurs de ce rapport.

2° Le style genevois.

M. le Président présente à l'Assemblée M. le docteur H. Odier qui veut bien donner à la *Société pédagogique*, la primeur du travail suivant :

ESSAI SUR LE « STYLE » GENEVOIS.

Nous écrivons et nous parlons mal ; nous en avons pleine conscience. Dépouillons tout amour-propre de clocher pour essayer de caractériser sans ambages les imperfections de notre « style. »

* * *

multiples sont les influences fâcheuses qui nous travaillent. Située au confluent des courants germanique et savoyard, très éloignée de Paris et de la Touraine, notre vieille cité, — raisonneuse, disserteuse, contredisante et pas artiste, — possède une langue empâtée, épigrammatique, souvent énigmatique.

Genève est un carrefour où toutes les idées nouvelles ont été longtemps accueillies, mais la règle inflexible des législateurs religieux a empêché la manière de vivre et la manière de parler de marcher du même pas, c'est-à-dire avec leur temps. Maintenus, depuis trois siècles, en dehors de l'évolution de la langue, nous sommes restés tête à tête avec l'archaïsme qui exprimait nos traditions, pendant qu'ailleurs hommes et choses avançaient. Ainsi persistèrent chez nous des expressions qui ne sont plus comprises, à part nous, que des lecteurs assidus de Rabelais. L'effort contre tout envahissement a retardé la mise au point de notre langue. Notre littérature paye ce développement de municipale, d'individualistes, on pourrait dire d'insulaires.